

SAINT-THURIEN, le 7 décembre 2022

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 14 décembre 2022 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2023,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2022,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Restauration du petit patrimoine – demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 5°) Audit technique des installations thermiques des bâtiments publics – convention financière,
- 6°) Dissolution du CCAS – reprise par la Commune des aides existantes,
- 7°) Budget primitif 2022 – décision modificative,
- 8°) Attribution de l'indemnité forfaitaire de déplacement,
- 9°) Travaux sur l'église – approbation du projet et demande de subventions,
- 10°) Quart d'heure de libre expression.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle et chacun doit se munir de son propre stylo.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Françoise GOLIES), Michel CHARPENTIER.

Absents : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20220504

Objet : Restauration du petit patrimoine Demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté

Madame le Maire présente le projet de restauration et de sécurisation de deux puits situés sur le domaine communal à Magorou et à Kerdilis qui sont répertoriés sur l'inventaire du patrimoine à protéger. Les travaux envisagés permettraient de préserver ce patrimoine et de le sécuriser car ils sont actuellement accessibles à tous. D'autre part, afin de préserver le calvaire situé au cimetière communal, il serait souhaitable de réaliser des travaux de rejointoiement des pierres.

Le coût des travaux s'élève à 2 940.08 € HT. Madame le Maire indique que ceux-ci sont susceptibles d'être éligibles au fonds de concours « patrimoine culturel » de Quimperlé Communauté qui s'élève à 40 % du montant HT des travaux.

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux HT	2 940.08 €
- Fonds de concours de Quimperlé Communauté	1 176.00 €
- Autofinancement	1 764.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le projet présenté ci-dessus,**
- **Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours « patrimoine culturel » auprès de Quimperlé Communauté,**
- **Autorise le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 16 décembre 2022

Le Maire,

Christine KERDRAON.

